



Guide pour la mise en place de projets transfrontaliers de jeunesse sur le territoire de l'Eurodistrict SaarMoselle

Ce guide s'adresse aux acteurs de la jeunesse du territoire de l'Eurodistrict ayant un intérêt pour la coopération transfrontalière, qu'ils soient assistants sociaux, ou scolaires, éducateurs, animateurs et coordinateurs jeunesse, membres d'associations, collaborateurs administratifs dans le domaine de la jeunesse, enseignants, etc.

Il vise à orienter ces derniers dans la création et mise en place de projets transfrontaliers. L'Eurodistrict se veut être un acteur déterminant dans ce processus, en impulsant les rencontres entre les acteurs de la jeunesse en SaarMoselle ainsi qu'en proposant un soutien technique aux porteurs de projets afin de les accompagner dans leurs démarches.



Table des matières

1. Les projets transfrontaliers	1
1.1. Objectifs.....	1
1.2. Avantages.....	1
1.3. Les porteurs de projet.....	1
1.4. Les types de projets soutenus.....	2
2. Soutien de l'Eurodistrict	3
2.1. Critères d'éligibilité.....	3
3. Soutien financier	4
3.1. Fonds Européen pour la Jeunesse	4
3.2. L'Europe pour les citoyens.....	5
3.3. Erasmus + Échanges de jeunes.....	5
3.4. Corps Européen de Solidarité	6
3.5. Fonds de coopération Grande Région.....	7
3.5. OFAJ.....	8
3.6. Service civique	9
3.7. Région Grand Est : Programme Expériences de Jeunesse :	9
3.8. Département de la Moselle	10
4. Annexe et liens utiles	11
- Formulaire de demande de soutien.....	12

1. Les projets transfrontaliers

1.1. Objectifs

Les projets transfrontaliers visent tout d'abord à encourager le développement des **compétences interculturelles** des jeunes en favorisant

- ✚ L'ouverture au monde extérieur
- ✚ La découverte et l'acceptation de l'Autre dans sa différence
- ✚ La sensibilisation des jeunes à une autre culture
- ✚ La promotion des échanges interculturels
- ✚ La coopération et la communication entre jeunes français et allemands et entre les structures des deux côtés de la frontière
- ✚ L'apprentissage de la langue du voisin et la mobilité des jeunes en région transfrontalière
- ✚ La découverte des habitudes et des coutumes du pays frontalier

Ces projets promeuvent également le **multilinguisme** chez les jeunes en SaarMoselle, en leur permettant

- ✚ D'acquérir ou de réinvestir les outils langagiers de base afin de communiquer avec les jeunes de l'autre côté de la frontière
- ✚ De développer leurs connaissances et les champs lexicaux dans l'autre langue

1.2. Avantages

Mettre en place des projets transfrontaliers c'est avant tout décider de faire partager ses expériences avec des homologues de l'autre côté de la frontière. Ainsi, les projets peuvent s'appuyer sur de l'existant en réemployant des actions qui fonctionnent au niveau local et les étendre au niveau transfrontalier. Ils peuvent également prendre la forme de projets innovants. Une démarche de **co-création** se met alors en place, qui s'appuie sur la **complémentarité** des acteurs transfrontaliers désireux d'œuvrer ensemble.

1.3. Les porteurs de projet

L'accompagnement proposé par l'Eurodistrict s'adresse aux acteurs de l'éducation non-formelle qui œuvrent pour la jeunesse hors temps scolaire sur le territoire de l'Eurodistrict, qu'ils soient assistants sociaux, ou scolaires, éducateurs, animateurs et coordinateurs jeunesse, membres d'associations, collaborateurs administratifs dans le domaine de la jeunesse ou enseignants.

1.4. Les types de projets soutenus

Ces projets peuvent prendre des formes diverses, selon le domaine dans lequel ils s'inscrivent (sport, culture, entraide, lien social environnement, etc.). L'Eurodistrict SaarMoselle accorde actuellement son soutien technique à 15 projets citoyens à destination de la jeunesse.

Quelques exemples de projets citoyens soutenus :

#FESTIVALACTU, 6 et 7 juin 2019

- Traduction du programme et de l'affiche du festival en allemand
- Diffusion auprès des écoles allemandes pour participation au festival



COOPÉRATIVE JEUNESSE DE SERVICES TRANSFRONTALIÈRE, été 2019

- Rencontres avec les porteurs et partenaires du projet
- Traduction du flyer et de la description du projet
- Recherche de structures de jeunesse sarroises pour la participation de jeunes à la CJS et pour le recrutement d'animateurs bilingues.
- Recherche d'entreprises sarroises pour présenter leur métier ou l'utilisation du matériel lors de la CJS.
- Communication et promotion de la CJS transfrontalière



ENTRETIEN ANNUEL DU CIMETIERE PRINCIPAL DE SARREBRUCK

- Rencontre avec les porteurs du projet
- Diffusion auprès des lycées mosellans et des lycées de la Communauté Urbaine de Sarrebruck
- Recherches concernant les questions d'assurances (utilisations des machines de nettoyage, sortie de territoire, etc)
- Prise de contact et invitation de militaires français et allemands à participer au projet
- Aide à la recherche de financement pour les transports notamment.



2. Soutien de l'Eurodistrict

L'Eurodistrict SaarMoselle organise des journées d'action interculturelles destinées à encourager les échanges entre les acteurs de la jeunesse ayant un intérêt pour la coopération transfrontalière (assistants sociaux, ou scolaires, éducateurs, animateurs et coordinateurs jeunesse, membres d'associations, collaborateurs administratifs du domaine de la jeunesse, enseignants...). Lors de ces journées, ces acteurs peuvent également s'informer sur les possibilités de financement des projets.

Par le biais de ces actions, il s'agit d'informer voire de convaincre les acteurs de la jeunesse des perspectives qu'ouvre la coopération transfrontalière pour l'avenir des jeunes de la Grande Région. Une prise de conscience des jeunes de l'appartenance et de l'identification au territoire transfrontalier de la Grande Région ne pourra être effective que si les acteurs de la jeunesse sont eux-mêmes convaincus et animateurs de cette démarche.

L'Eurodistrict apporte un **soutien technique** aux acteurs de la jeunesse désireuse de mettre en place un projet transfrontalier. Celui-ci peut prendre diverses formes :

- ✚ Trouver des contacts
- ✚ Aider à nouer les premières relations d'un partenariat
- ✚ Assister à l'une ou l'autre réunion pour aider à l'animation
- ✚ Aider à la traduction
- ✚ Aider à l'interprétariat
- ✚ Aider à la promotion du projet / manifestation au travers des moyens de communication existants de l'Eurodistrict
- ✚ Fournir un premier conseil pour les demandes de financement
- ✚ Assister / participer à une manifestation (stand Eurodistrict, intervention d'un élu ou d'un technicien)

2.1. Critères d'éligibilité

Critères obligatoires

Pour recevoir un soutien technique de la part de l'Eurodistrict, le porteur de projet doit remplir le formulaire de demande de soutien (annexe). De même, le projet doit :

- être transfrontalier et/ou multiculturel (franco-allemand)
- s'adresser à un public jeune (0-25 ans)
- se dérouler sur le territoire de l'Eurodistrict
- impliquer l'Eurodistrict

Autres critères

- Organisation conjointe du projet par au moins une institution française et une institution allemande. Cependant, si le porteur de projet n'a pas trouvé d'homologue de l'autre côté de la frontière lorsqu'il rédige sa demande de soutien, l'Eurodistrict peut l'aider dans la recherche du partenaire.
- Les institutions des deux côtés de la frontière participent financièrement et/ou organisationnellement au projet

- Le projet s'intègre dans la stratégie territoriale de l'Eurodistrict

Tous ces critères ne doivent pas forcément être remplis, mais ils peuvent donner plus de chance au projet d'être sélectionné et soutenu par l'Eurodistrict, qui attribue jusqu'à 10 jours de travail.

3. Soutien financier

3.1. Fonds Européen pour la Jeunesse

Le Fonds Européen pour la Jeunesse (FEJ) est une structure du Conseil de l'Europe, qui a été créé en 1972 afin d'apporter un soutien financier et un conseil pédagogique aux ONG de jeunesse à but non lucratif opérant aux niveaux local, régional, national et international. On compte environ 300 projets soutenus par an auxquels participent directement plus de 30 000 jeunes.

Les projets doivent être liés à une des 3 priorités thématiques actuelles du secteur jeunesse du Conseil de l'Europe :

1. Votre projet soutient les jeunes dans leur action pour accéder à leurs droits et promouvoir l'éducation aux droits de l'homme et à la démocratie.
2. Vous agissez pour développer la politique de jeunesse et le travail de jeunesse en faveur de la participation démocratique et de l'autonomie des jeunes.
3. Votre projet œuvre en faveur de la construction de la paix et de la cohésion sociale, afin de prévenir et de combattre la discrimination et l'exclusion.

Le FEJ soutient des projets de jeunesse organisés selon les principes de l'éducation non formelle. Différentes catégories d'aide sont accessibles selon la portée de votre projet. Dans le cadre de projets transfrontaliers, une demande de subvention pour une activité pilote pourra être faite. Les organisations non gouvernementales locales et nationales de jeunesse peuvent présenter une demande pour une activité pilote. Il doit s'agir d'une intervention, c'est-à-dire une activité qui concourt, au niveau local, à résoudre un problème de société lié au contexte et touchant les jeunes.

Si votre projet peut répondre aux différents critères, il faut tout d'abord enregistrer votre ONG sur le site du FEJ et soumettre une demande en ligne.

Plus d'informations : <https://www.coe.int/fr/web/european-youth-foundation/>

Taux maximum d'intervention	100% des coûts couverts pour une activité pilote (au niveau local) et 2/3 du coût du projet total pour une activité internationales (aux moins 7 pays impliqués)
Plafond	8 500€ pour une activité pilote 20 000€ pour une activité internationale
Territoire éligible	Tous les signataires de la Convention culturelle européenne : les 47 États membres du Conseil de l'Europe + le Bélarus, le Saint-Siège et le Kazakhstan

Qui peut candidater ?	Des organisations non gouvernementales de jeunesse à but non lucratif, les projets doivent y être développés par, avec et pour les jeunes (15-30 ans)
-----------------------	---

3.2. L'Europe pour les citoyens

Ce programme vise à:

- Contribuer à faire connaître l'UE, son histoire et sa diversité;
- Promouvoir la citoyenneté européenne et améliorer les conditions de la participation civique et démocratique au niveau de l'UE.

Les projets financés:

- Sensibiliseront au travail de mémoire, à l'histoire et aux valeurs communes de l'UE, ainsi qu'à son ambition de promouvoir la paix, les valeurs européennes et le bien-être de ses peuples;
- Encourageront la participation démocratique et civique des citoyens à l'échelle de l'UE, en améliorant leur compréhension du processus d'élaboration des politiques européennes et en suscitant leur intérêt et leur engagement à l'égard de ce processus.

Le programme « L'Europe pour les citoyens » propose différents volets de financement. L'un d'eux concerne les projets de la société civile, qui donnent aux citoyens l'occasion de participer concrètement à l'élaboration des politiques de l'UE. Ils suscitent des débats sur des propositions de solutions pratiques au travers de la coopération à l'échelle européenne.

Plafond	150.000 euros
Préfinancement	jusqu'à 50 %
Territoire éligible	États membres de l'UE, Albanie, Nord-Macédoine, Bosnie-Herzégovine, Monténégro et Serbie
Nombre minimum de partenaires	Au moins trois partenaires de différents pays éligibles
Qui peut candidater ?	Organisations à but non-lucratif

Plus d'informations : https://eacea.ec.europa.eu/europe-pour-les-citoyens_fr

3.3. Erasmus + Échanges de jeunes

Erasmus + soutient des projets de coopération entre les organisations actives dans le secteur de la jeunesse à travers le monde. Ces projets visent à améliorer la qualité et la reconnaissance du travail dans le domaine de la jeunesse, de l'apprentissage non formel et du bénévolat dans différentes régions du monde, en particulier dans les pays en développement. La Direction régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale accompagne les projets des associations et des collectivités qui souhaitent organiser des activités internationales pour les jeunes.

Les échanges offrent à des groupes de jeunes de différents pays, l'occasion de se rencontrer et d'apprendre à mieux se connaître. Lors d'un échange, les jeunes organisent une série d'activités (ex. ateliers, débats, jeu de simulations, activités de plein air, ... etc) autour d'un thème d'intérêt commun.

Taux maximum d'intervention	Non indiqué
Plafond	Financements par forfaits kilométriques et forfaits d'hébergement et de subsistance.
Territoire éligible	États membres de l'UE, pays tiers participants au programme et pays partenaires

Les rencontres de jeunes nécessitent la création de partenariats avec des structures d'autres pays, pour constituer des groupes de jeunes internationaux (des groupes de 8 jeunes de chaque pays par exemple).

Plus d'informations : http://site.erasmusplus-jeunesse.fr/definition_echanges_de_jeunes.html

3.4. Corps Européen de Solidarité

Le corps européen de solidarité est une initiative de l'Union européenne qui vise à donner aux jeunes la possibilité de se porter volontaires ou de travailler dans le cadre de projets organisés dans leur pays ou à l'étranger et destinés à aider des communautés et des personnes dans toute l'Europe.

Les différentes activités soutenues par le Corps Européen de Solidarité :

Projets de volontariat

- Opportunités pour les jeunes de 18 à 30 ans de réaliser une activité de solidarité volontaire non rémunérée à temps plein
- Dans une organisation labellisée d'un autre pays que celui de leur résidence (UE, pays voisins, pays partenaires)
- Pour une période de 2 à 12 mois (2 semaines à 2 mois pour les jeunes ayant moins d'opportunités)
- Activité de volontariat individuel ou de groupe

Stages (hors cursus scolaire ou de formation)

- Temps plein de 2 à 6 mois rémunéré par l'organisation responsable du stage du participant au CES.
- Les stages doivent comprendre un volet d'apprentissage et de formation
- Dans le cadre d'un contrat de stage écrit conclu au début du stage et conformément au cadre réglementaire applicable du pays où le stage a lieu.

Emplois

- Temps plein de 3 à 12 mois rémunéré par l'organisation employant le participant au CES
- Dans le cadre d'un contrat de travail écrit, respectant toutes les conditions d'emploi définies dans la législation nationale ou les conventions collectives applicables

Projets de solidarité

- Initiatives locales créées et menées par des groupes d'au moins cinq jeunes résidents d'un même pays
- D'une durée de 2 à 12 mois. (forfait 500€ / mois, 6000€ max.)
- Au profit de leurs communautés locales et présentant une valeur ajoutée européenne claire.
- Accompagnement

Plus d'informations : <http://www.erasmusplus-jeunesse.fr/blog/587/17/Le-Corps-europeen-de-solidarite-comment-ca-marche.html>

3.5. Fonds de coopération Grande Région

La Grande Région est une réalité pour plus de 11 millions de citoyens. Soutenir des projets pour mieux se connaître, échanger des idées, mieux se comprendre, tel est l'objectif du Fonds de coopération de la Grande Région.

Le Sommet de la Grande Région a lancé cette action en 2019 pour permettre aux citoyens de passer les frontières et de partager des moments de convivialité et d'échange au-delà des barrières linguistiques. Le Fonds de coopération de la Grande Région a pour objectif de renforcer le sentiment d'appartenance des habitants et l'identification avec la Grande Région via le soutien financier de projets citoyens de coopération transfrontalière au sein de la Grande Région.

Le projet doit être réalisé au cours de l'année civile 2019, exceptionnellement encore au cours du premier trimestre 2020. Il peut soutenir l'organisation d'événements ponctuels, ainsi qu'aider à la mise en place de partenariats ou de collaborations durables notamment dans les domaines de l'éducation, du social ou du sport.

Taux maximum d'intervention	Jusqu'à 90% du montant total du projet TTC (500€ minimum à 2000€ maximum par projet)
Territoire éligible	Les partenaires du projet sont issus d'au minimum deux régions partenaires de deux pays différents de la Grande Région (Lorraine, Wallonie, Fédération Wallonie-Bruxelles, Ostbelgien, Sarre, Rhénanie-Palatinat, Grand-Duché de Luxembourg). Un partenariat plus large sera privilégié.

Plus d'informations : <http://www.granderegion.net/Actualites/2019/Appel-a-projets-Fonds-de-cooperation-Grande-Region>

3.5. OFAJ

Grâce à l'Office franco-allemand pour la Jeunesse (OFAJ), 9 millions de jeunes ont pu participer à près de 300 000 projets différents depuis sa création en 1963. Les échanges et projets qu'il soutient sont multiples et ont pour but de former les jeunes des deux pays en renforçant la connaissance du pays voisin et en favorisant l'apprentissage interculturel et linguistique.

Les domaines d'activités sont nombreux : Echanges scolaires et extra-scolaires, formations interculturelles, échanges universitaires, formations professionnelle, volontariats et bien plus encore.

L'OFAJ fonctionne selon le principe de subsidiarité avec des nombreux partenaires dans le champ de l'éducation formelle et non-formelle mais aussi avec des institutions du monde de l'entreprise.

Les modalités de financements pour les programmes d'échange de groupes sont les suivantes :

Montant de la subvention	<ul style="list-style-type: none"> - Subvention pour 35 personnes maximum (Dans le cadre des « Rencontres professionnelles au domicile du partenaire ») - Subvention pour 60 personnes maximum (Dans le cadre des « Rencontres en tiers lieu » et des « Rencontres trinationales extra-scolaires ») - Indemnités forfaitaires pour les frais de transport (modalités définies par l'OFAJ: www.ofaj.org) - Hébergement: max. 15 €/jour/Personne, si l'hébergement est payant. - Subventions pour les frais de programme: max. 250 €/jour - Subventions pour les coûts d'accompagnement linguistique: max. 150 €/Jour - Pour la participation de jeunes avec des besoins spécifiques (Définition d'après les modalités de l'OFAJ: www.ofaj.org), une plus haute prise en charge financière est assurée
Territoire éligible	France et Allemagne (pour les projets trilatéraux : Informations sur les pays-tiers prioritaires d'après les modalités définies par l'OFAJ : www.ofaj.org).

De plus, il existe la possibilité d'obtenir une subvention pour des projets particulièrement innovants dans le cadre des « Projets 1234 ». Il s'agit d'accorder un soutien financier à des jeunes de 18 à 30 ans qui souhaitent réaliser un projet contribuant à stimuler l'intérêt pour la coopération franco-allemande ou trinationale et à toucher des publics diversifiés. Le subventionnement dépend de la qualité du projet et de ses objectifs, sans condition de durée, de nombre de participantes ou de participants ou de réciprocité. (D'après les modalités définies par l'OFAJ : www.ofaj.org).

Qui peut bénéficier d'un soutien ?	Pas de restriction
Plafond Maximum	1 234 €

Plus d'informations sur les autres possibilités de soutien, sur le site internet de l'Office Franco-Allemand pour la Jeunesse : www.ofaj.org

3.6. Service civique

Le Service Civique est un engagement volontaire de 6 à 12 mois, ouvert à tous les jeunes de 16 à 25 ans – jusqu'à 30 ans en situation de handicap et sans condition de diplôme. Les missions se situent en France ou à l'étranger en fonction de la structure d'envoi choisie et de ses différents partenaires.

Pour accueillir un jeune en service civique au sein d'un organisme ou d'une association, il faut un agrément de l'Agence du Service Civique ou de ses délégués territoriaux.

Désormais, la demande est disponible en ligne : <https://www.service-civique.gouv.fr/page/gerer-mon-agrement-en-ligne> . Il est essentiel que l'organisme qui souhaite accueillir un ou des jeunes en service civique élabore un véritable projet d'accueil des volontaires. Ce processus doit être conduit en amont du remplissage du dossier de demande d'agrément et de l'accueil des jeunes.

Taux maximum d'intervention	Jusqu'à 583 € par mois pour le volontaire
Territoire éligible	France
Qui peut candidater ?	Jeunes de 16 à 25 ans (jusqu'à 30 ans pour des jeunes en situation de handicap) <ul style="list-style-type: none"> • Avec une carte d'identité française • Ou d'un pays ressortissant de l'Union Européenne • Possédant une carte de séjour (longue durée, étudiante, statut de réfugié)

Plus d'informations : <https://www.service-civique.gouv.fr/>

3.7. Région Grand Est : Programme Expériences de Jeunesse :

La Région Grand Est soutient des projets portés par des jeunes de 15 à 29 ans qui leur permettent de vivre une expérience porteuse de sens pour leur avenir. Cela peut être une expérience professionnelle ou une expression de la citoyenneté dans les domaines sportifs, culturels, éducatifs, environnementaux, dans une démarche de dynamisation de leur parcours.

En effet, pour consolider leur parcours personnel, développer leurs compétences ou talents, accéder au monde du travail, certains jeunes sont désireux :

- ✚ D'enclencher un parcours spécifique, inédit, insolite, inhabituel,
- ✚ D'être particulièrement actifs en prenant une initiative personnelle ou collective originale,
- ✚ D'améliorer leur employabilité.

Deux volets composeront « Expériences de Jeunesse »: le soutien aux projets citoyens et le soutien aux projets professionnels.

- Pour les projets professionnels, votre projet doit contribuer à votre insertion et représenter une expérience décisive pour votre avenir professionnel. Ce projet doit être porté seul.
- Pour les projets citoyens, il doit s'agir d'un engagement dans les domaines sociaux, solidaires, environnementaux... Ces projets peuvent être porté seul, en groupe ou bien par une association.

Taux maximum d'intervention	50%
Plafond	2000€
Territoire éligible	Région Grand Est

Une fois votre projet présenté, le Conseil régional des Jeunes délibère et donne sa réponse aux porteurs de projets dans un délai de 3 mois (plus d'informations : www.jeunest.fr).

3.8. Département de la Moselle

« Moselle Jeunesse », une ambition construite pour, par et avec les jeunes Mosellans

Le Département a souhaité traduire son engagement auprès des 11-17 ans par sa politique volontariste « Moselle Jeunesse » déclinée dans une charte départementale. Celle-ci s'appuie sur la mise en cohérence des politiques départementales à destination de la jeunesse, l'engagement des communes et des intercommunalités, des plans d'actions spécifiques à chacun des cinq territoires mosellans ainsi que sur le soutien aux associations. Avec une priorité : renforcer la place des jeunes à tous les niveaux des projets.

Via cette charte, le Département soutient non seulement les initiatives des territoires, mais aussi les projets portés par les associations locales de jeunesse, ainsi que les associations départementales et les fédérations d'éducation populaire. Objectif: stimuler la dynamique d'animation des territoires pour permettre à tous les jeunes de se retrouver, de s'exprimer et de s'investir dans des projets artistiques, culturels, sportifs, scientifiques... Le Département apporte également une aide directe aux initiatives des jeunes, dont les projets repérés par les Conseillers Départementaux Juniors. Globalement, « Moselle Jeunesse » bénéficie d'une enveloppe de 1,26 M€.

Pour bénéficier de ce soutien, la structure ou son activité doit être installée sur le territoire de la Moselle, s'adresser à un public jeune de 11-17 ans et remplir un formulaire de demande à adresser au moins deux mois avant le début du projet. Le dossier est à envoyer dûment complété et accompagné des pièces complémentaires au Département de la Moselle.

5 000 jeunes directement impliqués dans les projets sont soutenus dans ce cadre.

Montant de la subvention	1,26 M€ pour la politique "Moselle jeunesse" : <ul style="list-style-type: none"> ○ 719 000 € de subventions pour les projets des territoires ○ 30 000 € pour le soutien aux initiatives et à l'engagement des jeunes ○ 150 000 € d'aides pour les associations locales ○ 256 000 € de subventions pour les associations et fédérations départementales
Territoire éligible	Moselle

Plus d'informations : https://www.moselle.fr/jcms/dev_6751/fr/moselle-jeunesse

4. Annexe et liens utiles

Outils pour la mise en place de projets transfrontaliers

- Interculturalité kits (Conseil de l'Europe)¹
- Instrumente des DFJW für den Sprachenerwerb²

¹ https://pjp-eu.coe.int/en/web/youth-partnership/t-kit-4-intercultural-learning?p_p_id=56_INSTANCE_iUNH8XTN1HYj&p_p_lifecycle=0&p_p_state=normal&p_p_mode=view&p_p_col_id=column-1&p_p_col_count=1&_56_INSTANCE_iUNH8XTN1HYj_languageId=de_DE

² <https://www.google.com/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=2&ved=0ahUKEwju4u2n4rfcAhUPP-VAKHfRjDx4QFggzMAE&url=https%3A%2F%2Fwww.ofaj.org%2Fmedia%2Fdie-sprachanimation-in-deutsch-franzosischen-jugendbegegnungen.pdf&usg=AOvVaw0Ls6h3ewzxcGwatodsoW>

PROJETS CITOYENS

Demande de soutien auprès de l'Eurodistrict SaarMoselle

Institution qui porte le projet (adresse, téléphone et mail) :

Nom et coordonnées du responsable du projet (adresse, téléphone et mail) :

Partenaires du projet :

Date ou période de réalisation du projet :

Lieu de réalisation du projet :

Intitulé du projet :

Description du projet et de son aspect transfrontalier – Public ciblé - Estimation du nombre de personnes touchées et du coût du projet (1 500 signes maximum):

Projet existant (*) Depuis le :
Nouveau projet (*)

Tâches demandées à l'Eurodistrict (*) :

1. Trouver des contacts
2. Aider à nouer les premières relations d'un partenariat
(Aider à l'animation de l'une ou l'autre réunion afin
de définir les buts et modalités d'un partenariat)
3. Aider à la traduction
*Si oui : Quel genre de document seront à traduire ?
Combien de signes comprend/comprennent le(s) document(s) à traduire ?*

Réponse :

4. Aider à l'interprétariat (lors de réunions de mise en place du projet, mais pas pour des événements récurrents)

*Si oui : pour combien de réunions **une aide** à l'interprétariat sera-t-elle nécessaire ?*

Réponse :

5. Aider à la promotion du projet / manifestation au travers des moyens de communication existants de l'Eurodistrict

Si oui, lesquels? Veuillez cocher les cases !

Site internet Twitter Facebook Newsletter

6. Assister / participer à une manifestation (stand Eurodistrict, intervention d'un élu ou d'un technicien)

Si oui: Qu'attendez-vous concrètement ? Quelle serait la durée de la participation de l'élu ou d'un administratif lors de la manifestation ?

Réponse :

7. Fournir un premier conseil pour les demandes de concours

Questions et remarques éventuelles :

Fait le :

Signature du porteur de projet :

Réceptionné le :

Signature et cachet de l'Eurodistrict Saar Moselle :



Contacts :

Charlotte Saillard
Eurodistrict SaarMoselle
Talstraße 16
D-66119 Saarbrücken
Tel: +49 (0)681 / 506 8016
charlotte.saillard@saarmoselle.org
www.saarmoselle.org